



## Conseil communal Penthalaz

Procès-verbal n° XVIII

### Séance du 22 juin 2015

#### Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président,  
Mme Corinne Borgeaud et M. Emmanuel Felix, scrutateurs  
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19h30

\* \* \*

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Mme Anne-Laure Girard, boursière communale ainsi qu'au public présent.

#### Opérations préliminaires :

##### **a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.**

Membres présents : 40                      Membres excusés : Mmes Paula Barbosa, Mareva Martin, Delphine Probst, Dominique von der Mühl et M. Bernard Murisier

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

##### **b) Adoption du procès-verbal :**

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mars 2015 :

La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

##### **c) Lecture du courrier adressé au Conseil.**

- M. Alain Pellet, Président, lit la lettre de démission de Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, qui après 15 ans au sein de l'exécutif quittera sa fonction de Municipale au 30 juin 2016.

##### **d) Communications de la Municipalité.**

**Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique**, présente les sujets suivants :

- **Planzer** a donné, symboliquement, le premier coup de pioche pour la construction du nouveau centre logistique ; une petite cérémonie s'est déroulée le 6 juin dernier.

S'il est vrai que ce futur centre logistique fait peur à beaucoup de Cancaniers, de par sa grandeur et de par ses activités, la Municipalité actuelle se réjouit de ce développement qu'elle doit aux personnes qui se sont battues pour enfin voir ces anciennes câbleries subir un « lifting » draconien, redonner une identité à ce lieu qui a eu ses années de gloire et de prestige, cet endroit qui a compté jusqu'à mille salariés.

Une page se ferme, une nouvelle s'ouvre et il est grand temps de se tourner vers l'avenir. Les travaux sont prévus sur 2 ans.

- **ArtEdifice** : Du 31 mai au 19 septembre 2015 découvrez les œuvres d'art d'une quarantaine d'artistes de renommée nationale à travers un parcours d'exposition au cœur du patrimoine architectural historique du Gros-de-Vaud.

Pour la première fois, Echallens Région Tourisme et l'Espace culturel Assens ouvrent les portes des églises et des temples de la région pour une exposition d'art alliant balades et découvertes. En collaboration avec plus de trente communes et paroisses du district, ArtEdifices 2015 propose un regard nouveau sur l'art actuel et sur notre patrimoine, à travers plusieurs circuits réunissant les œuvres d'une quarantaine d'artistes suisses.

Au temple de Penthalaz, vous pourrez admirer les œuvres de Madame Esther Solanki, d'Argovie, qui présente une vingtaine de peinture qui s'intitulent « Mon chemin vers la liberté ». Le samedi 20 juin, l'artiste était présente de 11h.00 à 15.00h.

- **Bus découverte** : Le principe est simple : un billet pour la journée et vous voilà libre de voyager, de vous arrêter et de reprendre le bus là où vous le souhaitez. Il passera par Penthalaz les 25 juillet et 8 août, pour un parcours ArtEdifice.

- **Organisation scolaire** : Grâce à l'intervention de M. Alexandre Berthoud, député, Mme Anne-Catherine Lyon, recevra – enfin – les 6 communes le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

- **Piscine** : Le 20 juin dernier, la pataugeoire a été livrée et posée pour la plus grande joie des petits.

- **SDIS** : L'assemblée générale s'est déroulée le 17 juin 2015, à Lussery-Villars. Outre les comptes qui présentaient une augmentation de CHF 4.05 par habitant, il a été décidé que le prix des loyers serait calculé en fonction des m2 des locaux mis à disposition.

Le CODIR en collaboration avec l'EM a respecté les objectifs fixés pour l'année 2014, soit

- Tous les cahiers des charges
- Conclusion de 4 contrats auprès de la Vaudoise Assurances : pour la flotte des véhicules, pour le contenu des bâtiments loués aux communes, une RC ainsi qu'une assurance juridique.
- Achat de deux véhicules Hilux
- Suppression des services de parc lors de manifestations,
- Prescriptions relatives au Règlement d'application
- Achat du véhicule de l'Officier de Service

- **Jubilaires** : Ont fêté leurs 50 ans de mariage :

Le 02 avril 2015, Mme et M. Huguette et François Delessert

Le 28 mai 2015, Mme et M. Marie-Anne et Jean-Pierre Vuille-Bille

Le 25 juin 2015, Mme et M. Olga et Alfred Fritz

Le 23 juin 2015, Mme Clairette Gacond a fêté ses 90 ans.

**M. Yves Jauner, Municipal**, présente les sujets suivants :

- **Jeunes citoyens** : le 27 mars dernier, la Municipalité a reçu les jeunes citoyens entrant dans leur 18<sup>ème</sup> année.

- **ASiCoPe** : Les comptes 2014 ont été acceptés à une large majorité lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ASiCoPe. Le coût pour 2014 se monte à CHF 3'819.69 par élève pour le primaire et à CHF 3'987.18 pour le secondaire.

La participation des communes membres de l'ASiCoPe est de CHF 6'862'351.97 pour 2014. Le coût pour Penthalaz est de CHF 1'340'556.75.

- **AJERCO** : Les comptes 2014 ont été acceptés à une large majorité lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'AJERCO. Le coût par habitant pour les comptes 2014 est de CHF 84.13.

Une assemblée extraordinaire a eu lieu en mai dernier avec pour objectif de pouvoir accepter l'ouverture pour la rentrée scolaire 2015-2016, d'une UAPE de 12 places, suite à une opportunité de locaux. Cette nouvelle UAPE se nomme « Les Moussaillons ».

- **Santé & sport** : Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2015, un nouveau cabinet médical, « Polyclinique de la Venoge », sera ouvert au bâtiment de Praz-Gérémoz 9.

La mise en place de l'Urban Training remporte un bon succès.

- **ORPC (Protection civile du Gros-de-Vaud)** : Les comptes 2014 ont été acceptés à une large majorité lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ORPC. Le coût par habitant est de CHF 20.60. Pour Penthalaz, cela représente CHF 61'983.

- **ARASPE (Association régionalisation de l'action sociale Prilly-Echallens)** : Les comptes 2014 ont été acceptés à une large majorité lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ARASPE. Le coût par habitant pour les comptes 2014 est de CHF 26.70.

- **Divers** : L'association « La Courte Echelle » mise en place il y a une année par des bénévoles va terminer son activité à fin juin. Cette association, placée dans des locaux offerts par la Commune, permettait une garde des écoliers après l'école. La Commune tient à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré dans cette association.

La Municipalité est bien consciente que l'ouverture des « Moussaillons » ne va pas répondre à la demande des citoyens de Penthalaz. En attendant le développement du parascolaire de l'AJERCO, la Commune a demandé un accord à l'OAJE (office d'accueil de jour des enfants) afin de pouvoir maintenir la prestation offerte par la « Courte Echelle ». Du personnel sera engagé pour la gestion de cette prestation. En revanche, elle sera ouverte uniquement après l'école et durant la période scolaire. Une information sera donnée sur le site de la Commune.

M. Yves Jauner, Municipal, souhaite à toutes et tous un bon été et un bon Venoge Festival !

Le Président remercie M. Jauner pour ses informations et salue l'arrivée de M. Nicolas Meylan. L'assemblée compte maintenant 41 membres.

**M. Piéric Freiburghaus, Municipal**, informe l'Assemblée sur les sujets ci-dessous :

- **Réaménagement du Vieux-Village** : le projet de réaménagement du Vieux-village a fait l'objet d'une présentation publique le 20 mai dernier. Actuellement, la Municipalité affine, en collaboration avec le bureau mandataire, le projet en vue d'une mise à l'enquête publique avant la fin de l'été 2015. Une information officielle paraîtra à ce moment là.

- **Plan directeur régional, PDR** : Pour rappel, le plan directeur régional est l'outil traditionnel de la planification régionale prévu par la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Ce document stratégique constitue un lien nécessaire entre les planifications cantonales et communales.

Le PDR du Gros-de-Vaud a fait l'objet d'une présentation sous la conduite de Mme Jacqueline de Quattro, le lundi 15 juin 2015 à Echallens. Les municipalités et les membres des commissions spécifiques étaient présents à cette séance. Ce document détermine les objectifs d'aménagement de la région et la manière de régler les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal.

L'identification des enjeux et le projet de territoire ont conduit à définir des orientations pour 8 sujets majeurs : l'habitat, l'emploi, la mobilité et les transports, l'environnement vert et le paysage, l'environnement gris, les surfaces d'assolement, le tourisme et les loisirs, les ressources énergétiques.

Ce document est soumis à consultation publique dans les 37 communes du district, ceci du 16 juin au 17 août 2015. Il peut également être consulté via la site internet de la Commune à l'adresse : [www.gros-de-vaud.ch](http://www.gros-de-vaud.ch). L'ensemble de la population peut intervenir dans le cadre de la consultation publique.

Les dispositions actuelles de la LATC prévoient que le PDR doit être adopté par chacune des communes du district. Un préavis sera adressé au Conseil communal à l'automne 2015 en vue d'une approbation à fin 2015, début 2016. Les conseils communaux ou généraux ne pourront pas amender le PDR. Les remarques émises lors de la consultation publique prennent dès lors toute leur importance.

- **2<sup>ème</sup> journée de la mobilité, samedi 19 septembre 2015** : La Municipalité a décidé d'organiser une nouvelle journée de la mobilité qui s'inscrira dans le calendrier officiel.

La semaine européenne de la mobilité aura lieu du 16 au 22 septembre 2015. Ce sont près de 50 communes du Canton qui déclineront l'expression « En voiture Simone » et la détourneront afin de promouvoir les autres moyens de transports, soit la marche, le vélo, le bus, le tram, le métro et le train.

Un programme récréatif et ludique sera proposé à la population le samedi 19 septembre 2015. Une information spécifique sera diffusée début septembre. La Municipalité incite chacune et chacun à répondre favorablement aux prochains appels de recherche de bénévoles et remercie d'ores et déjà toutes les personnes qui y participeront.

- Mme Corinne Borgeaud revient sur le réaménagement du Vieux-Village. Elle est étonnée que la mise à l'enquête ait lieu avant la présentation aux habitants et avant qu'un préavis municipal soit soumis au Conseil communal ?

M. Piéric Freiburghaus, Municipal, précise que la mise à l'enquête apportera peut-être des remarques de la part des habitants qui pourraient éventuellement engendrer des modifications et signale également que le processus n'est pas le même lorsqu'il s'agit d'une mise à l'enquête pour les routes que celui concernant les constructions, par exemple.

**M. Dider Chapuis, Municipal**, renseigne l'assemblée sur les points suivants

- **Service technique** : La Commune est à la recherche d'une personne supplémentaire pour ce service. La création du poste de technicien communal en 2011 l'a été afin de palier à un déficit chronique de réponses aux besoins des services de l'Etat, des mandataires, des citoyens et de la Municipalité. L'arrivée de M. Roan Vallat a permis de professionnaliser, crédibiliser la fonction tout en assurant un traitement des dossiers dans des délais conformes aux usages dans ce domaine d'activité. Les exigences légales liées à cette activité sont très importantes et ne vont pas diminuer, loin de là.

Avec la révision du PGA, des divers plans de quartiers, le développement du site de Planzer, le suivi de nombreux travaux publics en cours et à venir et leur coordination avec les mandataires, la charge de travail ne peut plus être entièrement absorbée par une seule personne. Les tâches qui seront données au nouveau collaborateur seront la police des constructions, la mise à jour du cadastre sous-terrain, les contacts avec les mandataires et la population.

La Municipalité souhaite que les connaissances spécifiques de ce service soient partagées et non plus centralisées sur une seule personne. D'autre part, une réflexion sur la tarification des services fournis sera étudiée prochainement.

Enfin, dans le but d'assurer une pérennité de ce service, il est aussi envisagé d'offrir certains services aux communes avoisinantes sous une forme qui reste à définir.

- **Absences** : La Municipalité est attentive à la situation du personnel tant au greffe qu'aux services extérieurs en raison d'absences pour maladie. Elle présente ses vœux de rétablissement aux personnes concernées.

- **Local des jeunes** : Un poste est à repourvoir pour la reprise après les vacances scolaires.

- **Bibliothèque** : Mme Daniela Lannez de Penthalaz a été engagée au 1<sup>er</sup> mai 2015 en remplacement de la personne démissionnaire. Un sondage sur les heures d'ouvertures est actuellement en cours.

- **Plan-Bois** : la priorité est mise sur la recherche de locaux afin d'héberger les services extérieurs durant les travaux.

Suite au rapport de la Commission ad hoc, la Municipalité a renoncé à l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales.

- M. Pierre-Alain Epars désirerais savoir si des contacts ont déjà été pris avec d'autres communes avoisinantes au sujet des futurs offres du service technique ?

Absolument, répond M. Didier Chapuis, Municipal. A noter qu'en plus des communes de Penthalaz, Daillens et Lussery-Villars, les communes de Mex et Vufflens-la-Ville ont été approchées et certaines de ces communes ont déjà fait preuve d'intérêts.

**M. Pierre-André Ischi**, Municipal, prend la parole pour parler des objets ci-dessous :

- **Service des Automobiles et de la Navigation (SAN)** : le 8 juin dernier a eu lieu à Cossonay une assemblée du SAN. Le trafic étant pratiquement en permanence engorgé autour du SAN, c'est donc pour offrir des conditions idéales d'examen que ce service sera délocalisé.

Sur les 40 examens quotidiens, 8 iront à Yverdon, 8 à Nyon et 24 à Cossonay et ceci dès le 31.08.2015.

La Municipalité déplore d'être mise devant le fait accompli. Une lettre de mécontentement leur sera adressée.

- **Route de la Vuy** : la Municipalité est consciente du problème concernant le trottoir de la route de la Vuy bordant les 2 bâtiments de Maison Ouvrière. Elle va y remédier dans les meilleurs délais.

- **Divers** : La Municipalité a acheté un scooter électrique pour l'ASP, M. Thierry Parel.

M. Ischi, Municipal, souligne encore que la porte du quai de chargement du centre communal du « Verger » a été changée et il espère que cela résoudra le problème de courants d'air subit par les membres du bureau du Conseil !

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe ensuite à l'ordre du jour.

Aucune modification n'étant demandée, il sera suivi tel quel.

### **1. Préavis municipal n°51-2015 relatif aux comptes 2014 et au rapport de gestion.**

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur, lit le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Alain Pellet, Président, relit les conclusions.

#### **Le Conseil communal de Penthalaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 51-2015, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2014 se soldant par un excédent de revenus de CHF 92'072.81, avant l'écriture finale ci-dessous ;
2. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes :
  - l'amortissement du préavis 9.143.01.41 Clés électroniques (2012-12) de CHF 71'660.10
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 20'412.71 au compte Capital
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

**Résultats du vote** : Les conclusions du préavis municipal n° 51-2015 sont acceptées à l'unanimité.

## **2. Préavis municipal n° 53-2015 relatif au changement de 59 luminaires**

M. Jean-François Perusset, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Alain Pellet, Président, relit les conclusions.

### **Le Conseil communal de Penthelaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 53-2015, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

- D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires au changement de 59 luminaires
- D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 153'000.- TTC pour l'exécution de ces travaux
- De financer cette dépense par la trésorerie courante
- De prélever pour amortissement sur le fonds de réserve 9.282.430 « Travaux futurs », un montant maximum de CHF 153'000.- dès la fin des travaux

**Résultats du vote** : Les conclusions du préavis municipal n°53-2015 sont acceptées à l'unanimité.

## **3. Préavis municipal n° 54-2015 concernant l'aménagement de l'Eco-point de la Place Centrale**

M. Claude Brocard, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

- M. Didier Chapuis, Municipal, prend la parole afin de donner plus d'informations à ce sujet.

Dans ce dossier il y a des certitudes, des convictions et une inconnue.

Les certitudes : L'Eco point se situe au centre du village. Tout un chacun peut constater les dépôts sauvages qui sont régulièrement laissés à même le sol. Cela génère une mauvaise image de la commune et dure depuis trop longtemps.

Ses convictions : Cet endroit est un Eco point pas une déchetterie. Il pense nécessaire de restreindre les horaires de nuit et surtout le week-end tout en gardant le samedi matin ouvert. Installer des portes : une porte ouverte = accès autorisé, une porte close = accès fermé. Les caméras de surveillance sont une mesure complémentaire.

L'inconnue : La quantité de dépôts qui sera trouvée le lundi matin devant les portes !

En conclusion : Lors des discussions avec la Commission, un des principaux soucis résidait dans les coûts. C'est pourquoi en cas d'acceptation du préavis municipal n° 54-2015, la Municipalité réalisera une version moins onéreuse avec la pose de portes grillagées et non plus coulissantes. La facture finale s'en trouvera nettement allégée avec un devis chiffré à CHF 23'000.-. les délais étant trop courts pour refaire un préavis.

Finalement, une information adéquate sera faite à la population sur le rôle de cet Eco point.

- Pour sa part, M. Pierre-Alain Epars pense que le principal problème réside dans le fait que cet Eco point est accessible avec un véhicule. Si son accès était strictement réservé aux piétons, il y aurait de moins grande quantité de déchets stockées sauvagement.

- M. Didier Chapuis, Municipal, est bien conscient du problème des véhicules. Il souligne également qu'il ne peut pas verbaliser une personne qui laisserait sa voiture parkée à la place Centrale et viendrait à pied mettre ses déchets à l'Eco point. Une interdiction d'accéder et de s'arrêter avec un véhicule sur le périmètre de l'Eco point sera mise en place.

- M. Claude-Alain Zbinden trouve surprenant de ne pas pouvoir amener les sacs à ordures taxés (sacs blancs) à la déchetterie !

M. Didier Chapuis, Municipal reprend la parole et annonce qu'il aura une séance le lendemain avec les communes de Penthaz et Gollion pour traiter de ce sujet.

- M. Bernard Morel trouve le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet peu clair. Il demande pour quelle(s) raison(s) la Commission demande-t-elle de refuser les conclusions du préavis municipal ?

- M. Claude Brocard, rapporteur, précise qu'un préavis municipal doit être accepté dans son entier et étant donné que pour la Commission, le coût pour l'installation de portes coulissantes est disproportionné, celle-ci propose de refuser les conclusions du préavis municipal. Le rapporteur se demande s'il ne serait pas possible de mettre tous les déchets dans le local des verres vides par exemple et de fermer ce local avec des portes grillagées ?

M. Didier Chapuis, Municipal, précise que l'effet visuel est très important pour lui et qu'il a bien entendu la requête de la Commission.

- M. Jean-Claude Andrey est pour sa part plus pour la prévention que pour la répression. Il lui semble cependant qu'il manque des informations importantes qui devraient être transmises aux citoyens sur « Comment avoir les bons réflexes et se comporter à l'Eco point ». De plus, il ne trouve pas correct de la part de la Municipalité de changer un préavis municipal en cours de séance. Il y a tout de même des procédures à respecter.

Serait-il possible, dans un premier temps, de poser des grilles provisoires pour voir comment les citoyens réagissent ?

Le fait de voter un certain montant demandé dans le préavis municipal et d'entendre que la Municipalité ne fera certainement pas les travaux tels que présenté dérange M. Jean-Claude Andrey.

La mauvaise image de l'Eco point dure maintenant depuis trop longtemps. La Municipalité est prête à prendre en compte la remarque de la Commission concernant le prix des portes et de poser des portes grillagées à un moindre coût, souligne M. Didier Chapuis, Municipal, ceci sans forcément présenter un nouveau préavis municipal. Il souhaite un changement radical plutôt que faire plusieurs essais.

Il est également d'avis que l'information est primordiale mais que pour être crédible, il faut absolument savoir dans quelle direction on va afin qu'elle soit efficace. Un tout ménage est prévu prochainement ainsi qu'un article dans le « Cancanier ».

- M. Daniel Traini rappelle que formellement le préavis municipal porte sur un montant de CHF. 40'000.- au maximum mais que la Municipalité n'est pas obligée d'utiliser l'entier de cette somme. Il souligne que les membres du Conseil communal doivent aussi faire confiance aux choix que prend la Municipalité.

- M. Pierre Zurbrügg aimerait savoir jusqu'à quand cet Eco point va-t-il être maintenu ?

Etant donné que la situation est toujours la même depuis maintenant trop longtemps, la Municipalité va prendre des mesures avec : les caméras, une nouvelle signalétique, la pose des portes grillagées entre autre et si ces mesures ne suffisent toujours pas alors dans ce cas il faudra envisager la fermeture de l'Eco point, ce que ne souhaite pas M. Didier Chapuis, Municipal.

- M. François Bachmann s'étonne des messages que la Municipalité souhaite faire passer avec cet Eco point. Pour information, un Eco point est un endroit où l'on invite les gens à recycler leurs déchets. Cependant il constate que dans le cas présent, la Municipalité va faire de la répression qui, à son avis, ne va pas changer les choses mais juste déplacer le tas des déchets sauvages. Il invite l'Assemblée à refuser le préavis municipal. Il propose de faire un « flyer » spécial pour l'Eco point sur lequel il serait clairement noté à quoi sert un Eco point. Pour lui, la Municipalité est trop centrée sur le stockage des déchets et non sur le recyclage.

La parole n'étant plus demandée, M. Alain Pellet, Président, clôt la discussion et relit les conclusions du rapport de la Commission proposant de refuser le préavis no 54-2015 et les soumet au vote de l'Assemblée.

**Résultats du vote** : les conclusions du rapport de la Commission sont refusées par 27 voix (12 oui et 1 abstention).

Les conclusions du rapport de la Commission étant refusées, le Président relit les conclusions du préavis municipal afin de les soumettre au vote :

### **Le Conseil communal de Penthalaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 54-2015, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de l'Eco-point de la Place Centrale
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 40'000.- pour ces travaux
3. De financer cette dépense par la trésorerie courante
4. D'amortir le montant de CHF 40'000.- au maximum dès la fin des travaux

**Résultats du vote** : Les conclusions du préavis municipal n° 54-2015 sont acceptées par 27 oui, 11 non et 2 abstentions.

#### **4. Préavis municipal n° 52-2015 concernant la démolition de l'ancienne station de filtrage des eaux industrielles du site des anciennes Câbleries.**

M. Jérôme Ischi, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

- M. Jean-Claude Andrey attire l'attention de la Municipalité sur le fait que les matériaux utilisés pour obstruer le puits sont des matériaux de démolition ( ?). La nouvelle station de pompage se trouvant à environ 150 m de là, il souhaiterait que l'obstruction de ce puits se fasse dans le respect d'hygiène ceci pour la propreté de l'eau se trouvant juste en-dessous.

D'autre part, M. Jean-Claude Andrey, se demande s'il n'aurait pas été judicieux de demander à l'armée de s'occuper, sous forme d'exercice, de cette démolition tout en respectant les règles de protection de l'hygiène?

M. Pierre-André Ischi, Municipal, informe qu'il n'y aura pas de souci, les mesures d'hygiène seront respectées étant donné que le sujet a déjà été étudié avec le Canton.

En son temps, la Municipalité avait pensé à la PC afin de se charger de la démolition mais celle-ci n'était pas intéressée. Quant à l'armée, le prix demandé par celle-ci pour effectuer ce travail n'est pas des plus avantageux.

- M. Thierry Burnat parle du canal d'alimentation de l'ancienne station de pompage. A ce jour, qui est responsable de la concession ?

M. Pierre-André Ischi, Municipal, répond que la Municipalité attend la décision du Conseil communal avant de prendre une quelconque décision. L'affaire suit son cours.

La parole n'étant plus demandée, M. Alain Pellet, Président, clôt la discussion et relit les conclusions

### **Le Conseil communal de Penthalaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 52-2015, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de démolition de l'ancienne station de filtrage des eaux industrielles du site des anciennes Câbleries, sise au chemin de l'Islettaz, bâtiments ECA 833 A et B

- D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 51'000.- pour ces travaux
- De financer cette dépense par la trésorerie courante
- D'amortir le montant de CHF 51'000.- au maximum dès la fin des travaux

**Résultat du vote :** les conclusions du préavis municipal n° 52-2015 sont acceptées à l'unanimité.

#### **5. Préavis municipal n° 55-2015 concernant le Règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage en matière d'enseignement de la musique**

Mme Caroline Villard le Bocey, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Alain Pellet, Président, relit les conclusions.

#### **Le Conseil communal de Penthaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 55-2015, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

- D'adopter le règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage en matière d'enseignement de la musique
- D'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation définitive par le Chef du Département concerné

**Résultat du vote :** les conclusions du préavis municipal n° 55-2015 sont acceptées à l'unanimité.

#### **6. Renouvellement du bureau du Conseil communal pour l'année 2015-2016.**

##### **Election du nouveau Président du Conseil.**

Pour ce faire, M. Alain Pellet, Président actuel, cède sa place au 1<sup>er</sup> vice-président, M. Eric Joseph.

Pour l'élection du Président, M. Eric Joseph attend des propositions des différents groupes.

Pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants (PSVS), M. Stéphane Zürcher présente M. Alain Pellet.

Pas d'autre proposition.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

**Résultats : M. Alain Pellet est élu par 39 voix et 2 bulletins blancs**

##### **Election du (de la) 1<sup>er(e)</sup> vice-président(e).**

M. Alain Pellet, Président, attend des propositions du groupe Indépendant de Penthaz (GIP)

Pour ce groupe, M. Daniel Rochat propose M. Eric Joseph.

Pas d'autre proposition.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

**Résultats : M. Eric Joseph est élu par 37 voix et 3 bulletins blancs et un nul**

Election du (de la) 2<sup>e</sup> vice-président(e).

M. Alain Pellet, Président, attend des propositions du groupe Radical-Libéral.

Pour le groupe Rad-Lib, M. Claude-Alain Zbinden n'a personne à proposer.

Pas d'autre proposition.

Selon l'article 11 du règlement du Conseil communal, il est possible de fonctionner sans un(e) 2<sup>e</sup> vice-président(e).

#### **Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants.**

A partir de ce moment, le vote à main levée, proposé par M. Claude-Alain Zbinden est accepté à l'unanimité.

Proposition de M. Daniel Rochat, pour le groupe Indépendant de Penthalaz :

**- Mmes Corinne Borgeaud et Caroline Villard le Bocey comme suppléante**

Proposition de M. Claude-Alain Zbinden, pour le groupe Radical-Libéral :

**- M. Claude-Alain Zbinden et Mme Pascale Zbinden comme suppléante**

Pas d'autre proposition.

Ces personnes sont élues à une grande majorité.

#### **7. Election de la Commission de gestion pour l'année 2015 - 2016 :**

Proposition de M. Daniel Rochat pour le Groupe Indépendant de Penthalaz :

- Mme Corinne Borgeaud et M. Daniel Traini

Proposition de M. Claude-Alain Zbinden pour le groupe Radical-Libéral :

- MM. Pierre-Yves Dénéreaz et Claude-Alain Zbinden

Proposition de M. Stéphane Zürcher pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants :

- Mme Sandrine Berthoud, MM. Marc-Eugène Viret et Stéphane Zürcher.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

#### **8. Election de la Commission des finances pour l'année 2015-2016**

Proposition de M. Daniel Rochat, pour le groupe Indépendant de Penthalaz :

- MM. Claude Brocard et Daniel Rochat

Proposition de M. Claude-Alain pour le groupe Radical-Libéral :

- MM. Jean-Pierre Monachon et Fritz Waelti

Proposition de M. Stéphane Zürcher pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants :

- MM. Marc Perroulaz, Pascal Lerch et Pierre-Michel Devenoge

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

#### **9. Nominations/Dissolutions de Commissions**

##### **Commission «Bâtiment terrain de foot » :**

Pour le groupe Indépendant de Penthalaz : Mme Claude Meylan et M. Jean-Claude Andrey

Pour le parti Socialiste, Verts & Sympathisants : MM. Pascal Lerch, Bernard Morel et Jean-François Perusset

Pour le groupe Radical-Libéral : MM. Pierre-Yves Dénéreaz et Franco Iannotti

##### **Commission « Réfection façade collège du Cheminet » :**

Pour le groupe Indépendant de Penthalaz : Mme Claude Meylan et M. Nicolas Borgeaud

Pour le parti Socialiste, Verts & Sympathisants : Mme Mareva Martin, MM. Pierre Zurbruegg et Stéphane Zuercher

Pour le groupe Radical-Libéral : Mme Pascale Zbinden et M. Pierre-Yves Dénéreaz

**Commission « Mise en conformité des cibleries » :**

Pour le groupe Indépendant de Penthelaz : Mme Christiane Chevalier et M. Pierre-Alain Epars

Pour le parti Socialiste, Verts & Sympathisants : Mmes Sandrine Berthoud, Aurianne Besençon et M. Nicolas Meylan

Pour le groupe Radical-Libéral : MM. Fritz Waelti et Claude-Alain Zbinden

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

**10. Proposition individuelles**

- M. Jean-Claude Andrey signale que la route de Lausanne, en face de la station AGIP se trouve dans un état déplorable. Il pense notamment aux riverains qui doivent supporter le bruit que font les camions en passant à cet endroit ; c'est pourquoi, il demande que les « nids de poule » soient si possible rapidement résorbés.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, est conscient de ce problème. La route de la Gare doit également subir des transformations et il rappelle que la Municipalité a jusqu'en 2018 pour mettre une substance absorbante sur ce tronçon. Il signale toutefois qu'il serait envisageable de faire passer la route de Lausanne en priorité.

- M. Fritz Waelti souhaiterait que le service extérieur coupent les arbres qui se trouvent au chemin de Plan-Bois car ils touchent quasiment les fils électriques.

La Municipalité a pris note.

- M. Didier Chapuis, Municipal, remercie les Conseillers et Conseillères pour leur vote au sujet de l'Eco point.

- M. Thierry Burnat revient sur le fait d'avoir voté les conclusions du rapport de la Commission relatif au préavis municipal n° 54-2015 avant les conclusions dudit préavis. Du point de vue juridique, selon l'article 35 alinéa 6 de la LC (loi sur les Communes), cette façon de procéder n'est pas correcte.

- M Eric Joseph pour sa part émet un avis contraire puisqu'il se fie à l'article 75 du Règlement du Conseil communal qui dit que : « La discussion étant close, le Président propose l'ordre dans lequel il entend faire voter. En cas de contestation l'Assemblée décide ».

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, remercie les membres du Conseil pour la confiance qu'ils leur accordent. Elle remercie également les membres de la Commission de gestion pour leur excellent travail et les nombreuses séances durant lesquelles ils ont pu échanger en toute convivialité. Enfin, elle demande aux membres de la Commission « Recours en matière d'impôts communaux » de bien vouloir se réunir en fin de séance. Elle souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

Le Président remercie en premier lieu, Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique et les membres de la Municipalité pour le travail effectué pour le bien de la Commune ; il poursuit ses remerciements par le personnel communal, les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres du bureau pour le temps consacré à leur charge, à la secrétaire du Conseil et sa suppléante de même qu'à l'huissier. Il souhaite à tous de belles vacances estivales.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h50 et invite l'Assemblée à la verrée qui suit.

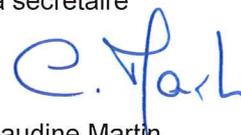
Le Président



Alain Pellet



La secrétaire



Claudine Martin

